

Invitation à une réunion de formation à propos des nouvelles dispositions de la tâche et son aménagement qui entreront en vigueur en 2022-2023
Le mardi 3 mai 2022, à 18 h, en visioconférence

Préinscription obligatoire avant le lundi 2 mai 2022, 16 h 30 avec votre adresse de courriel personnelle

Dans le cadre du renouvellement de l'Entente nationale 2020-2023, les dispositions concernant la tâche de l'enseignante ou l'enseignant et son aménagement ont été modifiées de façon substantielle. Afin de favoriser une mise en œuvre harmonieuse, trois personnes-ressources de la FSE se joindront à l'équipe de SEDR-CSQ pour vous présenter et expliquer les nouveaux changements.

Notons que les parties reconnaissent l'importance de :

- ne pas augmenter ou alourdir la tâche des enseignantes et enseignants;
- distinguer la tâche enseignante de l'aménagement de l'horaire de travail;
- éviter certains litiges concernant la tâche enseignante.

Ce qu'est la tâche en 2022-2023

Les principaux changements apportés à la tâche portent notamment sur :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> L'année de travail | <input checked="" type="checkbox"/> Semaine régulière de travail |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tâche annuelle (tâche éducative et autres tâches professionnelles) | <input checked="" type="checkbox"/> L'horaire de travail |
| <input checked="" type="checkbox"/> Confection de la tâche annuelle | <input checked="" type="checkbox"/> Mécanisme de résolution des difficultés |

Préinscription obligatoire avant le lundi 2 mai 2022, 16 h 30

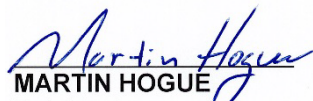
Enseignantes et enseignants des Découvreurs et des Navigateurs

Cliquer sur le lien ci-dessous dès maintenant pour vous inscrire

Une adresse de courriel personnelle (Gmail, Hotmail, Telus, Videotron, Yahoo, ou toutes autres similaires) est obligatoire

https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZwoduuoqzIqHdLYkGyvNVKxlfJEgu_-dWwC

Dès que votre inscription sera complétée, vous recevrez un lien unique vous permettant d'assister à la rencontre.


MARTIN HOGUE
Président

Tirage de prix de présence

(26 avril 2022)

NB Notez que cette réunion d'information est ouverte à tous les membres et ne donne pas droit à une compensation en conformité avec les compléments aux prévisions budgétaires votés par les déléguées et délégués.